

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ**

**DATE :** 20/03/2023

**REFERENCE :** MARS N°2023-04

**OBJET : PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION GRIPPE SAISONNIÈRE 2023-2024  
RELANCE SUR LES PRECOMMANDES**

**Pour action**

☒ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

**Pour information**

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☒ DGCS

☒ ARS de Zone

☒ ANSM

☒ Autre :

Mesdames, Messieurs,

La préparation de la campagne 2023/2024 contre la grippe saisonnière est lancée depuis janvier 2023 et le volume de commandes fin mars conditionne le nombre de doses destinées à la France. Afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions, notamment pour anticiper toute tension d'approvisionnement, il est nécessaire de commander l'ensemble des doses de vaccins contre la grippe saisonnière mises à disposition par les trois laboratoires présents sur le marché (Sanofi – Vaxigrip Tetra® et Efficelda®, Viartis – Influvac Tetra®, GSK – Fluarix Tetra®), afin de répondre à l'ensemble des besoins estimés nécessaires et continuer à améliorer les taux de couverture vaccinale des publics ciblés par les recommandations.

**Pour rappel, la vaccination contre la grippe est recommandée pour les personnes suivantes :**

- Les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un établissement médico-social d'hébergement quel que soit leur âge : **vous êtes invités à prévoir des stocks permettant de couvrir 100% des résidents de ces établissements ;**
- Tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère dont les personnels des établissements de prévention et/ou de soins, des établissements d'hébergement pour personnes âgées, des établissements et services médico-sociaux pour enfants et adultes handicapés ainsi que des services de soins ou d'aide et d'accompagnement intervenant à domicile.

Nous invitons donc toutes les structures et organismes concernés par l'organisation des campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière à commander dès maintenant, les doses nécessaires pour initier, compléter et/ou finaliser les commandes, auprès de leurs fournisseurs habituels, selon les modalités habituelles de commandes.

Pour rappel, la couverture vaccinale des personnels hospitaliers fait désormais partie des **indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS)** du thème des infections associées aux soins.

**Dr Grégory EMERY**

Directeur Général Adjoint de la Santé

*Signé*